

Affaire suivie par Eloïse EROYAN Service urbanisme 04 56 67 43 03 eeroyan@ccfu.fr Réf.: 2024/43 EE Autorité Environnementale <u>ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr</u>

La Balme de Sillingy, 19/01/2024

Objet: Réponse à la demande de complément du cas par cas pour la modification n°3 du PLU.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la procédure de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune, nous avons déposé une demande de cas par cas réceptionnée en date du 21 décembre 2023.

Cette modification a pour but de créer notamment des emplacements réservés pour des liaisons cyclables, un emplacement réservé pour des travaux d'amélioration du fonctionnement hydraulique du ruisseau « les petites usses », de remettre à jour les Orientations d'Aménagement et de Programmations et d'ajuster la compréhension de certaines règles.

Plusieurs échanges ont eu lieu entre vos services et mon service urbanisme pour apporter des précisions sur différents aspects, et notamment sur le site actuel du Centre Technique Municipal (CTM) que nous envisageons de déplacer en zone d'activités.

Le foncier actuel ayant par le passé accueilli une entreprise de fabrication de meubles, ses sols présentent un risque de pollution potentielle. Aussi, nous avons bien compris que le déplacement du CTM avait pour conséquence indirecte de libérer un foncier potentiellement pollué et qu'il convient d'avoir une réflexion globale sur les enjeux environnementaux de ce site avant toute nouvelle destination.

Aussi, au regard des enjeux du site et du calendrier du projet de déplacement du CTM, je vous confirme que nous **retirons l'objet n°4 du projet de modification n°3 du PLU**, à savoir « mise en cohérence du zonage pour l'accueil du centre technique municipal ».

Nous prendrons ainsi le temps de définir le projet devant voir le jour à la place du CTM, en prenant en compte tous les enjeux environnementaux du site.

Aussi, je vous remercie de prendre en compte cette suppression de l'objet n°4 et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma parfaite considération.

Le Maire, Séverine MUGNIER

